



Prise de position – Reactive statement

23 septembre 2022

St. Julians, Malte : AOG réfute en bloc les allégations portées dans un article à charge et clairement orienté de l'OCCRP, et se réserve par conséquent de faire valoir ses droits.

AOG tient notamment à relever que lors de l'ouverture d'un compte bancaire, la Loi suisse oblige une société à déclarer ses actionnaires mais cela ne fait pas d'eux les propriétaires ou les bénéficiaires de ces comptes.

Par ailleurs, il est à souligner qu'aucune des personnes mentionnées n'avait de mandat politique au moment d'être actionnaire.

Pour ce qui concerne les agissements d'anciens employés, ni la société, ni ses dirigeants n'ont été inquiétés par la justice. Quant à la filiale Addax Petroleum à laquelle il est fait mention, celle-ci a été vendue aux Chinois en 2009, et aucun acte délictueux intervenu après cette date ne peut être imputable à AOG.

Pour plus d'informations sur AOG : www.aoginvest.com

Contact : pressenquiries@aoginvest.com